

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 37 (1923)

Heft: 1

Artikel: Armoiries communales tessinoises [suite]

Autor: Lienhard-Riva, Alfred

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

acquit, en 1607, le droit d'habitation, soit la petite bourgeoisie; puis, en 1627, ses fils Jean et Nicolas acquirent la grande bourgeoisie.

Les armoiries des de Maillardoz sont: *d'argent à la bande d'azur chargée de deux maillets d'or*: lambrequins d'argent et d'azur; devise: *Feriendo triumphat*; attribut: *Gravité de Maillardoz*¹. (A suivre).

Armoiries communales tessinoises

par Alfred LIENHARD-RIVA, Bellinzone.

(Suite.)

Pedemonte. Ancienne commune et paroisse dans le district de Locarno. Le conseil paroissial de Verscio a adopté il y a deux ou trois ans les armoiries de la commune de Pedemonte relevées d'un vieux statut de 1464: *d'argent à la croix de gueules* qu'elle a cantonnée des lettres PEDE du même, une dans chacun des quatre cantons (Fig. 51).

Ces armoiries, ont déjà fait l'objet d'une étude dans nos *Archives* (a. 1917, page 102 et 1921, page 96) à laquelle nous renvoyons, nos lecteurs.

Pour les quatre communes actuelles qui formaient autrefois le territoire de l'ancienne commune de Pedemonte, soit *Verscio*, *Tegna*, *Cavigliano* et *Auressio*, nous proposons que chacune adopte les armoiries de l'ancienne commune en y introduisant un signe distinctif particulier, soit: *d'argent à une croix de gueules cantonnée en chef de deux grappes de raisins de gueules* pour *Verscio* où l'on cultive spécialement la vigne, *d'une grappe de raisins de gueules* pour *Cavigliano*, *d'une arche de pont* pour *Tegna*, rappelant le pont sur la *Maggia*, *de deux châtaignes avec leurs piquants et feuillées au naturel* pour *Auressio*, symbolisant la principale culture de cette commune.



Fig. 51.

Valle Maggia. District.

En 1453, la Valle Maggia (vallis Madie, en allemand Meinthal) se détachait de la *communitas* de Locarno pour se constituer en communauté indépendante. Celle-ci se subdivisa en deux: la Valle Maggia et la Lavizzara. Le bailli résidait à Cevio, mais devait se rendre tous les quinze jours à Sornico pour y tenir tribunal. Il n'y avait qu'un chancelier, par contre deux *canepari* (trésoriers). Politiquement, la vallée suivit le sort de Locarno.

De la Valle Maggia nous ne connaissons que le sceau figurant sur un document de 1614 et publié par Peri et Motta (o. c.). Diamètre 33 mm. Nous le reproduisons sous fig. 52.

¹ Menestrier. *Recherches du blason*, 1673, Paris; tiré du chevalier de Guichenon dans Hérald de Savoie.

Ryff (o. c.) et Simler (o. c.) indiquent comme armoiries : d'azur à un Saint-Maurice d'argent.

Ces armoiries sont confirmées par une fresque du milieu du XVII^e siècle ornant la façade du palais des baillis à Cevio. Le médaillon qui les renferme est flanqué de deux bannières croisées en sautoir portant *d'azur à un pal d'argent*. Ce sont les couleurs de la *Communitas*, le pal fait allusion à la rivière la Maggia.

Dans le *Schweizer Atlas* de Homann de Nürnberg, a. 1732, figure un écusson d'azur plein.

Cevio. Chef-lieu du district de la Valle Maggia, situé à l'entrée du Val Campo, au point où la Rovana se jette dans la Maggia.

Son territoire a été, autrefois, fréquemment dévasté par les eaux ; l'entretien des ponts et en particulier celui sur la Rovana a lourdement pesé sur la pauvre population agricole de la vallée.

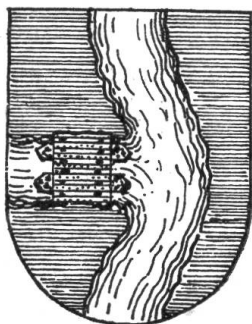


Fig. 53.



Fig. 52.



Fig. 54.

On ne lui connaît pas d'armoiries. Nous voudrions proposer qu'en souvenir de ces faits la commune adopte le blason suivant : *d'azur à un pal ondé d'argent adextré d'une bande ondée du même et chargée d'un pont d'or* (Fig. 53).

Cerentino. Localité dans le Val Campo. Le *Bollettino storico* de 1879 a reproduit une composition armoriée montrant 11 écussons des différentes fractions de la commune ; celui de Cerentino présente sur champ *d'azur un cerf élané d'or*. La commune ne s'est jamais servie de ces armoiries, mais pourrait les adopter (Fig. 54).

Lavizzara. Nous reproduisons le sceau donné par Peri et Motta, fig. 42. Diamètre 44 mm.

Le champ, entouré par la légende, montre un St-Lazare, accosté d'une figure ressemblant à un cadenas, panier ou chaudron. Ce meuble représente les armoiries de la communauté soit : *d'argent à un chaudron de sable*, telles que nous les fait connaître Ryff (o. c.), Fig. 55.

Cavergno. District de la Valle Maggia. Le timbre humide de la municipalité, remontant à 1850, contient un écusson chargé d'un instrument qui nous est désigné sous le nom de *cantera*, le ciseau des tailleurs de pierre, rappelant la profession la plus répandue parmi les habitants de la localité (Fig. 56). Nous y voyons plutôt une équerre triangulaire. Le choix de ce meuble est bon, c'est un exemple à imiter.

Nous proposons : *d'or à une équerre de sable triangulaire* (Fig. 57).

Riviera. District.

Une note sur les armoiries de cette communauté a déjà paru dans nos Archives, a. 1917, page 105 ; nous y renvoyons le lecteur. Le siège du bailli était à Osogna.

Il est intéressant de relever que dans un acte du 8 août 1452, concernant des différends au sujet des frontières entre Lumino, Castione et Claro, cette dernière localité est désignée comme appartenant au « districtus Leventine » alors qu'à cette époque toute la Riviera jusqu'à Biasca appartenait à Francesco Sforza.

Les armoiries de la Riviera sont : *de gueules à la fasce ondée d'argent accompagnée en chef d'une croix pattée du second et en pointe d'un R du même*. Elles sont confirmées par trois sceaux. Le premier porte entre un double filet la légende : *S o Comunitatis o Riperia...*, en capitales romaines. Diamètre 32 mm. Le champ circulaire est occupé par les meubles des armes.

Le second sceau de 30×23 mm. est ovale. Il porte un écu aux armes indi-

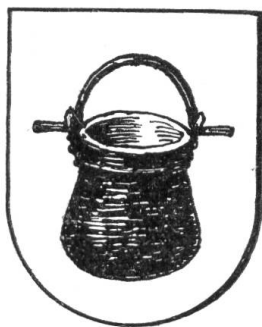


Fig. 55.



Fig. 56.



Fig. 57.

quées entourées d'une légende indéchiffrable. Ces deux sceaux sont plaqués sur un même acte de 1657.

Un troisième sceau figurant sur un document de 1735 porte entre un double filet la légende : *Comunitas Riperiariam*, en capitales romaines. Le champ circulaire est occupé par les armoiries indiquées. A remarquer que le trait final de l'initiale R est barrée d'un crochet dans les deux sceaux circulaires.

Biasca. District de la Riviera dont Osogna est le chef-lieu (anciennement Abiasca, en allemand : Abletch, Ablentsch).

Le seul sceau connu est celui qui a été publié par Motta. Cet auteur indique que la légende doit être lue *Comunitas Biasche Fidelium Fidelis*. Ce sceau circulaire contient les trois figures de l'écu ci-contre mais sans ligne de séparation. Ce sont vraisemblablement les meubles des armoiries des trois souverains qui se sont succédé dans la possession de la bourgade, soit l'église métropolitaine de Milan et les maisons Visconti et Sforza. Si cette supposition est exacte, le sceau doit être postérieur au 25 mars 1450, date à laquelle les hommes de Biasca juraient fidélité à Francesco Sforza et obtenaient de lui des franchises.



Fig. 58.

Nous blasonerions : *parti d'argent à une guivre d'azur (Visconti simple, sans l'issant) et de gueules à une aigle d'or (Sforza), au chef de gueules chargé de deux clefs d'argent posées en sautoir, leurs anneaux liés par une corde du même* (dépendance ecclésiastique de Milan qui survécut à l'occupation temporelle des ducs). Fig. 58.

Blenio. Vallée et district formant une seule communauté répartie en trois *fagie* (Malvaglia, Aquila, Olivone). Anciennes formes du nom : Bellenia, Bellania, Bellenica ou Bellanica, en allemand Bollentz. — A travers tout le moyen-âge elle a appartenu, sauf quelques interruptions, à l'église métropolitaine de Milan qui la reçut en don de Attone, évêque de Vercelli, en 945, ou plus probablement de Arnolfo, archevêque de Milan (996-1018). Elle devint une prébende du chapitre des chanoines, ou plus exactement de quatre de ses membres qui prenaient le titre de comtes des Trevalli. Elle fut inféodée aux comtes de Lentzbourg sous Conrad III et Frédéric I, puis par diplôme de Frédéric II, daté de Rome 26. XI. 1220,



Fig. 59.

à Enrico de Sacco, proche parent de Alcherio et de Guido della Torre qui venaient d'avoir été *avogadri* de la vallée et avaient leur château à Torre. Les comtes Giovanni et Donato et leur frère le baron Gaspere de Sacco en reprirent possession en 1419. Les chanoines-comtes y tenaient un podestat (*vica-rio, rettore*) qui leur payait un tribut fixe et pouvait en somme se considérer comme leur feudataire. La charge fut héréditaire dans la famille Orelli de 1200 jusque vers 1350. En 1356, les *ordinari* du dôme, comtes des Trevalli, nomment podestat Galeazzo Visconti, Seigneur de Milan; il l'était de nouveau en 1390 et leur payait une redevance annuelle de 250 Lires impériales. En 1371, le fief était en possession des Pepoli de Bologne. Par testament du 4. XI. 1400 Taddeo de' Pepoli constituait comme héritier Giovanni Taddeo Pepoli, lequel cédait la vallée au chevalier Sante Bentivoglio de Bologne en 1450. Sept années plus tard la vallée se libérait du pouvoir temporel en versant 7000 florins à Bentivoglio, 2000 au chapitre du dôme et reconnaissait la suzeraineté des ducs de Milan. Les podestats résidaient au château de Serravalle (près de Semione) où se tenait la *placità*. Enfin la vallée de Blenio fut conquise en 1500 par les Cantons et érigée en bailliage avec siège à Lottigna.

Les armoiries de la Communauté sont : *pallé de gueules et d'argent de six pièces, au chef d'argent chargé d'un B de gueules.*

La plus ancienne reproduction que l'on connaisse, datant du premier quart du XVI^e siècle et d'après laquelle nous venons d'indiquer les émaux, se voit encore sur la façade d'une vieille maison de la famille Malquarti à Olivone. On en voit

à Enrico de Sacco, proche parent de Alcherio et de Guido della Torre qui venaient d'avoir été *avogadri* de la vallée et avaient leur château à Torre. Les comtes Giovanni et Donato et leur frère le baron Gaspere de Sacco en reprirent possession en 1419. Les chanoines-comtes y tenaient un podestat (*vica-rio, rettore*) qui leur payait un tribut fixe et pouvait en somme se considérer comme leur feudataire. La charge fut héréditaire dans la famille Orelli de 1200 jusque vers 1350. En 1356, les *ordinari* du dôme, comtes des Trevalli, nomment podestat Galeazzo Visconti, Seigneur de Milan; il l'était de nouveau en 1390 et leur payait une redevance annuelle de 250 Lires impériales. En 1371, le fief était en possession des Pepoli de Bologne. Par testament du 4. XI. 1400 Taddeo de' Pepoli constituait comme héritier Giovanni Taddeo Pepoli, lequel cédait la vallée au chevalier Sante Bentivoglio de

également des traces sur la façade du palais de justice à Olivone, remontant au milieu du XVI^e siècle; de 1578 sont celles peintes sur le palais des baillis à Lottigna, en tout conformes au blason donné. Nous connaissons deux sceaux aux armes de Blenio. Le premier figure sur des documents de 1568 à 1795. Légende: ☉ S ☩ *Comunis* ☉ *Vallis* ☉ *Blegni*, en capitales romaines entre deux grénétis. Diamètre 32 mm. Cire rouge. Le second publié par Motta figure sur des documents de 1450 à 1500. Diamètre 23 mm.

Voici enfin la bannière de la Vallée (fig. 59). Elle porte une croix d'argent sur fond de gueules et au premier quartier St-Martin à cheval partageant son manteau avec un pauvre, le centre de la croix est chargé d'un B d'or. Cette bannière figure sur un statut du bailliage de 1603 que nous avons déjà décrit dans les *Archives héraldiques* (1921, page 35).

Lottigna. Chef-lieu du district de Blenio. Un écusson peint sur la façade de la résidence du bailli et faisant pendant à celui aux armes de la *Comunitas* de Blenio montre les traces d'un pallé de gueules et d'argent. Nous avons toujours supposé qu'il s'agissait de la répétition des armoiries de Blenio dont le chef a été effacé; on nous assure au contraire qu'il faut y voir les armes de Lottigna. Nous les donnons comme telles et blasonnons: *pallé de gueules et d'argent de six pièces.* (Fig. 60).

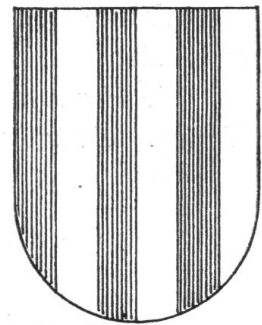


Fig. 60.

(A suivre).

Thurgauische Gemeinde- und Herrschaftswappen.

Von Dr. Konrad BORNHAUSER.

Altnau: In Weiss auf grünem Dreiberg dreiblättriger Lindenzweig, beseitet von 2 fünfstrahligen Sternen. Vorlage im thurg. Kantonsarchiv.

Alterswilen: In Rot weisses Haus; in grünem Schildhaupt weisses Kreuz. Wie bei Nr. 1.

Bürglen, 1836: Eine Burg. Siegel. Bürgerarchiv Weinfelden.

Diessenhofen, 1567: Auf Helm wachsender Leu, mit Pfauenfedern besteckt. Siegel. Staatsarchiv Zürich. Das Wappen ist das der Truchsessen von Diessenhofen.

Egnach, 1838: Gewappneter Halbartenräger zwischen zwei Zweigen (Kein heraldischer Schild). Siegel. Wie bei Nr. 3.

Erlen, 1824 und 1829: Erle in Blau auf grünem Grunde. Siegel. Wie bei Nr. 3.

Herrschaft Hauptwil, 1761 und 1780: Ein Schloss. Siegel. Wie bei Nr. 3.

Hugelshofen (Munizipalgemeinde), 1812: Dreieck (Kein heraldischer Schild). Siegel. Wie bei Nr. 3.

Herrschaft Pfin, um 1620: In Rot drei weisse quere Pfeile. Standesscheibe von Zürich mit den Herrschaftswappen. Bes.: Frl. B. Haffter, Weinfelden.

Raperswilen, 1757: In Grün (od. Blau?) Baum auf gr. Dreiberg. Oelmalerei an der Wigoltinger Kirchenkanzel mit der Inschrift: « Ein ersame Filialmeind Raperswilen. »